

PROCES-VERBAL
COMITE SYNDICAL

9 février 2022 – 14 h



ETAIENT PRESENTS :

Membres Titulaires :

Victor DUDRET, *Président*

Bernard PEYROULET, *Vice-Président*

Mohamed AMARA, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Christine CONTE, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc GAIRIN, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Marie-Claire NE, Francis PEES, Martine RODRIGUEZ, Alain TREPEU.

Membres suppléants :

Kenny BERTONAZZI (a suppléé François BAYROU), Muriel BAREILLE (a suppléé Philippe LABORDE-RAYNA), Frédéric CLABE (a suppléé André LANUSSE-CAZALE), Claude CASSOU-LALANNE (a suppléé Marc PEDELABAT), Claude FERRATO (a suppléé Monique SEMAVOINE).

ETAIT REPRESENTEE :

Valérie REVEL (a donné pouvoir à Marie-Claire NE).

ETAIENT EXCUSES :

Thierry CARRERE, *Vice-Président*

Didier LARRAZABAL, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Josy POUHEYTO, Eric SAUBATTE.

ETAIENT ABSENTS :

Michel BERNOS, Jean-Yves LALANNE, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES.



1 – Débat d'orientations budgétaires 2022 (Rapporteur : Monsieur le Président)

Le Président dresse tout d'abord un bilan des actions menées en 2021 : examen des demandes de dérogations et demandes d'autorisation d'exploitation commerciale dans le cadre de la compatibilité avec le SCoT, évaluation et prescription de la révision du SCoT.

Les perspectives 2022 sont ensuite évoquées notamment concernant les temps dédiés à la révision du SCoT et à la poursuite de la mise en œuvre du document en vigueur.

Les éléments relatifs aux coûts de fonctionnement prévisionnels de l'année 2022 sont listés. Le Président énonce ensuite l'état des recettes prévisionnelles et propose un montant de cotisation par habitant qui permettra d'assurer les coûts précédemment avancés. Ce montant s'élèverait à 0,71 € par habitant pour l'année 2022.

Le Président indique que la prochaine séance du comité syndical sera consacrée à l'approbation des Compte de Gestion et Compte administratif 2021, ainsi qu'au Budget primitif 2022, dans lequel seront détaillés les éléments financiers tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'ensemble des élus présents prend acte du débat d'orientations budgétaires 2022. Aucune question ni remarque n'est à observer.

2 – Préparation du séminaire des futurs souhaitables relatif à l'attractivité du Grand Pau

Le syndicat mixte du Grand Pau Organise un 1^{er} séminaire des futurs souhaitables, le 24 février 2022 à Rontignon, sur le thème : "Quelle attractivité pour le Grand Pau demain ?". Ce séminaire, proposé aux élus, techniciens et partenaires du Grand Pau, aura pour objectif de faire prendre du recul pour se projeter et imaginer les futurs souhaitables pour le territoire.

La réunion du jour consiste à proposer aux élus du Grand Pau un premier temps d'échanges sur l'attractivité et à partager ce qui fait l'attractivité ou la non attractivité du Grand Pau actuellement.

L'attractivité, d'un point de vue démographique et économique

Concernant les indicateurs d'attractivité économique présentés, plusieurs remarques sont émises.

Il convient de corréliser le taux de chômage avec les offres d'emplois vacants pour être pertinent. La forte dynamique économique de ces dernières années laisse présager une évolution positive à venir.

Le déficit de jeunes observé depuis 20 ans (10 000 jeunes manquants à l'échelle du Béarn) peut s'expliquer en 3 points : une offre de formation incomplète qui incite à élargir l'éventail de formations proposées localement, des besoins d'emplois non pourvus localement qui font partir les jeunes actifs, une envie de voir ailleurs lorsqu'on a 20 ans qui pose la question des conditions de maintien des jeunes sur le territoire.

Il est important de souligner l'attrait du territoire du Grand Pau pour la classe d'âge bien installée et active (30 - 50 ans). Le vieillissement de la population pose également le sujet de la silver économie.

Il convient de s'interroger sur la baisse du solde naturel, notamment dans un contexte covid dans lequel les jeunes ne voient pas d'avenir et ne souhaitent pas toujours avoir des enfants. Au-delà des emplois de demain qui permettraient de faire revenir les jeunes, il faut travailler à un cadre de vie qui soit aussi attractif pour les jeunes. Un questionnaire auprès des jeunes permettrait de mieux cerner leurs besoins et d'améliorer la connaissance des élus et de nouer un dialogue avec ce public.

Il est important de noter que le territoire est équilibré d'un point de vue économique, en termes de revenus publics et privés : cette caractéristique explique en partie la résilience dont le territoire a fait preuve face à la crise de 2008 qui a été moins impactante ici. Une vision sur les 2 ou 3 dernières années permettrait de voir la dynamique en cours : ce sont ces dynamiques qu'il est intéressant d'étudier plutôt que des photos à un instant T du territoire. Ces évolutions sont également à croiser avec les changements sociétaux en matière de numérique, d'aspirations d'équilibre de vie... qui constituent des opportunités pour les territoires dévitalisés.

Il est précisé que les 50% qui viennent de France (hors Béarn) sont essentiellement originaires de Paris, Bordeaux et Toulouse. Les emplois non pourvus concernent surtout l'économie productive. La démarche "Territoire d'industries Lacq - Pau - Tarbes" permet de créer des échanges et des passerelles entre les filières industrielles notamment sur ces questions de main d'œuvre. Le schéma local d'enseignement supérieur actuellement mené par le Pays de Béarn prévoit la réalisation d'une enquête auprès des jeunes pour bénéficier d'un regard qualitatif.

Il est rappelé que l'enjeu est surtout de considérer ces dynamiques nouvelles pour mieux adapter les politiques publiques. Par exemple, l'évolution de la pyramide des âges montre que le phénomène du vieillissement de la population devra de plus en plus être pris en considération à l'avenir.

La non attractivité de certains emplois est une problématique qui existe en local mais aussi au niveau régional ou national. La diminution préoccupante des agriculteurs interroge directement la production dans notre bassin de vie et sa résilience d'un point de vue agricole. Le projet de ceinture verte est une bonne initiative pour faciliter l'installation d'agriculteurs.

Il faut prendre en compte la modification du modèle agricole : le nombre d'exploitants diminue mais pas la baisse des volumes de production.

On remarque tout de même localement que beaucoup d'exploitants baissent les bras, notamment en élevage. Si les volumes de production ne changent pas, la typologie des productions évolue et s'uniformise vers la production de céréales et de maïs.

On constate par ailleurs un agrandissement des exploitations. Toutefois, la mécanisation diminue l'emploi de la main d'œuvre. Actuellement, le lycée de Montardon forme des jeunes que l'on n'arrive pas à sédentariser sur place et qui partent dans le Périgord ou vers la métropole bordelaise. Comment pouvons-nous garder ces jeunes performants sur le territoire ?

L'attractivité, d'un point de vue multi-dimensionnel

Concernant la mobilité, il convient de modérer le bon maillage du réseau interurbain. En effet, celui-ci ne correspond pas toujours au besoin réel des habitants.

L'usage de la voiture n'est pas négatif mais incontournable pour certains secteurs.

Il ne s'agit pas non plus d'opposer l'usage du vélo à celui de la voiture. Néanmoins il est bon de rappeler que 41% des déplacements en voiture se font dans un rayon inférieur à 1 km et 75% dans un rayon de moins de 5 km.

La banalisation des zones pavillonnaires ne doit pas occulter le pouvoir d'attraction que ces mêmes zones ont généré à un moment donné. L'enjeu est de s'interroger sur leur évolution : comment les rendre attractives ? Quels modèles doit-on inventer ? Comment les gens veulent vivre ? Il est essentiel de se donner du temps pour imaginer l'habitat de demain en prenant en considération les dimensions techniques, environnementales et identitaires. L'ultra densification n'est pas une attente des habitants.

De la même manière, la forte proportion de maisons individuelles correspond à un modèle plébiscité qui a évolué ces dernières années avec l'objectif de diminution de la consommation foncière. Aujourd'hui, il n'y a plus de grandes propriétés sur 2500 m². Attention également à ne pas stigmatiser l'habitat pavillonnaire, notamment en cette période Covid.

Il est précisé qu'à travers cette donnée, le point négatif correspond davantage à la non diversité de l'offre en logements sur le territoire qui ne permet pas de satisfaire aux besoins de l'ensemble des populations.

Le coût prohibitif du foncier oblige souvent les gens à acheter un petit terrain ou à s'éloigner en deuxième couronne. Quelles solutions proposer aux jeunes ?

Il ne faut pas oublier que l'accès à la propriété n'est pas le seul moyen de se loger. Beaucoup de ménages n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété. Des solutions devront être trouvées si l'on souhaite retenir ou attirer des jeunes. De plus, seule une diversité d'offre en logements permet également de favoriser les parcours résidentiels.

Également, de plus en plus d'habitat dit adaptatif se développe dans lesquels les architectes anticipent les agrandissements futurs en fonction de l'évolution des ménages.

28

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h

